

<b>Fiche Action n°6 Développer ou renforcer les investissements dans des tourisms ciblés (avec préservation et ou valorisation des trames vertes, bleues, tourisme thématique...)</b>	
Objectif Prioritaire	<b>Construire une offre touristique qualifiée valorisant et animant l'ensemble des patrimoines et privilégiant un tourisme ciblé et durable</b>
Fonds mobilisé et montant	FEDER OS5 – 450 000 €
Pour le FEDER : Typologies d'actions de l'OS5 qui seront actionnées, à titre indicatif	<p>5.2.2 Attractivité durable du territoire -accès aux services</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création, réhabilitation de bâtiments et équipements à vocation économique et de service</li> <li>- Aménagement des espaces communs et de services collectifs</li> <li>- Création, réhabilitation, équipements de bâtiments en appui à des projets de développement dans les secteurs culturels, patrimoniaux, sportif, des loisirs, et de l'enfance/jeunesse</li> </ul> <p>5.2.3 Soutien aux dynamiques d'innovation et reconversion territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions, aménagements, équipements touristiques durables, y compris la redynamisation de stations touristiques existantes</li> <li>• Actions et investissements valorisant les territoires et leur environnement</li> <li>• Aménagement et valorisation des itinéraires touristiques fluviaux</li> <li>• Extension et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne s'inscrivant dans des Schémas ou plans de mobilité ou compatibles avec ces derniers</li> </ul>
Version consolidée	27/11/2025
Indicateur(s) de réalisation associé(s) Indicateur(s) de résultat associé(s)	<p><b>Indicateur(s) de réalisation et de résultat associés :</b></p> <p>Les indicateurs sont renseignés par l'AGR à l'échelle des programmes et par le GAL à l'échelle de la stratégie :</p> <p>A l'échelle des programmes : il s'agit des indicateurs de réalisation et de résultat tels que prévus dans le programme régional et dans le PSN (ex : création d'emploi).</p> <p>A l'échelle de la stratégie du GAL</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions de mise en tourisme réalisées</li> <li>• Nombre d'équipement financés</li> <li>• Fréquentation des sites</li> </ul>
Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie (aspect rural/urbain/littoral, effets attendus sur le territoire, plus-value du DLAL...)	<p>Cette fiche-action vise à accompagner les investissements permettant le développement des tourisms spécifiques. Ce type d'investissement participe autant au rayonnement touristique du territoire qu'à son attractivité résidentielle</p> <p>Cette fiche action est déployée sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Effets attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Positionnement du territoire comme une destination reconnue pour les différents types d'itinérances.</li> <li>• Développement d'une offre touristique variée et qualifiée, durable et interconnectée</li> <li>• Valorisation des mobilités</li> </ul> <p>Plus-value du DLAL :</p> <p>Le DLAL permettra d'assurer la complémentarité et la continuité des itinérances au sein du territoire et avec les territoires voisins</p>

Types d'actions soutenues	<p>Les types d'action soutenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements touristiques des Trames vertes et bleues, mobilité douce et durable (ex : des voies cyclables touristiques et sportives, de randonnées pédestres, équestres, etc.) Les matériaux perméables seront privilégiés dans la mesure du possible et des caractéristiques et besoins techniques du projet.</li> <li>- Aménagements fluviaux et berges (descente de canoë, aire de pique-nique, espace ludique, pratique de la pêche, etc...) favorisant le développement du tourisme et du loisir autour de la trame bleue. Les matériaux perméables seront privilégiés dans la mesure du possible et des caractéristiques et besoins techniques du projet.</li> <li>- Équipements temporaires et/ou démontables en lien avec le tourisme de loisir (ex : équipements accrobranche, cabanons de stockage et/ou d'accueil, hébergements insolites, etc.)</li> <li>- Développement et qualification des offres pour les tourisms doux et / ou tourisms itinérants (ex : accueil vélo, camping-car, etc.)</li> </ul>
Bénéficiaires éligibles	Hormis les bénéficiaires précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les bénéficiaires dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
Conditions d'éligibilité	Sans objet
Coûts éligibles	Hormis les coûts précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les coûts dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
Inéligibilités	<p><b>Bénéficiaires inéligibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) +</li> <li>• Les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole</li> <li>• Les Grandes entreprises privées</li> </ul> <p><b>Coûts inéligibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dépenses de fonctionnement liées à l'auto-construction et les contributions en nature</li> <li>• Les dépenses de personnel</li> <li>• Acquisitions foncières</li> <li>• Achats immobiliers</li> <li>• Aménagements de retenue de cours d'eau</li> <li>• Pontons</li> </ul>
Eligibilité temporelle des dépenses	<p>FEDER : 1er janvier 2021.</p> <p>Les dépenses présentées doivent respecter la réglementation européenne et nationale des aides d'Etat. Tout commencement d'exécution avant le dépôt de la demande d'aide est susceptible de rendre tout ou partie du projet inéligible.</p>
Lignes de partage avec les autres dispositifs	<p>Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER et FEDER OS5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors OS 3.1), ou du programme régional FEDER-FSE+ (hors OS5), dont notamment les lignes de partage suivantes :</p> <p>L'objectif spécifique 2.8 du programme régional FEDER-FSE+ : "Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone". Sont concernés les pôles d'échange multimodaux et les itinéraires cyclables sur les EPCI urbains. Toutes les autres actions peuvent être étudiés dans le cadre de l'OS5</p> <p><b>Dans le cadre de l'aménagement d'un site patrimonial structurant, la demande de financement concernera la Fiche Action 5</b></p>
Principes/Modalités de sélection	Les modalités et principes de sélection seront définis par le GAL selon les conditions prévues dans son règlement intérieur
Fonctionnement du dispositif	Les dossiers seront étudiés au fil de l'eau
Taux max. d'aide publique	100 % dans la limite des règles nationales et européennes
Taux d'aide	<p>FEDER : jusqu'à 100 %.</p> <p>Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales</p>

Type de soutien	Subvention
Planchers	Double plancher de 25000€ de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15000€ d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montant planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide
Plafonds d'aide	50 000 €
Modalités de versement	Avances, acomptes et soldes selon les règles imposées par chaque fonds.
Recours à des OCS	Voir réglementation en cours pour les programmes FEDER et FEADER.
Règlementation aides d'Etat	La réglementation des aides d'état est applicable en fonction des projets
Eligibilité géographique	Voir critères d'éligibilité du FEDER. Le projet doit être localisé sur le territoire du GAL ou bénéficié à celui-ci et être conforme à la stratégie locale de développement sélectionnée. Si une structure n'est pas domiciliée administrativement dans le périmètre du GAL, elle est éligible à condition que l'opération bénéficie à tout ou partie du territoire du GAL.
Contribution à la mise en œuvre des ambitions de la feuille de route régionale NéoTerra dédiée à la transition écologique et énergétique	Ambition 1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique Ambition 4 : Développer les mobilités « propres » pour tous Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau